

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles**

**A.M. 20-06-2012**

**M.B. 31-07-2012**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le Conseil général des Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles tel que modifié;

Sur proposition du vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 7, alinéa 2, 2<sup>o</sup> de l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles, les mots « M. Gaëtan THIBAUT » sont remplacés par « M. Jonathan CRANSFELD ».

**Article 2.** - A l'article 8, alinéa 2, 4<sup>o</sup> du même arrêté, les mots « M. Thierry CASTAGNE » sont remplacés par « Mme Valérie BAESCH ».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 20 juin 2012.

J.-C. MARCOURT